



Partenariat dans le respect des principes fondateurs des AMAP saison 2022

Entre le Producteur : **Produits Laitiers**
 EARL Ferme de sainte Colombe
 28 Rue Sainte Colombe
 77320 Saint Mars Vieux Maison

Et l'Adhérent de « L'Olivier Augers en Brie » :
 Mme / M. : _____

Engagements de l'Adhérent :

Préfinancement de la production, solidarité dans les aléas naturels, visite de l'exploitation une fois par an pour contact, implication dans l'Association (gestion, participation aux distributions).

Engagements du Producteur :

Production de qualité et diversifiée, pédagogie, informations régulières sur l'avancée de la fabrication, accueil des adhérents sur le terrain au moins une fois durant la campagne, transparence sur le mode de fixation des prix et les méthodes de travail.

Distribution des paniers :

Salle des fêtes d'Augers en Brie 77560 tous les 15 jours (semaines paires). La date et la durée des distributions sont fixées de **Janvier à Décembre (aucune distribution en Août)**, les semaines paires.

Termes et Modalités de l'Engagement :

Le présent contrat est élaboré pour la saison de distribution et ne pourra être arrêté en cours de saison. Il peut être cédé à une personne qui devra s'acquitter des sommes restant à verser à l'ordre de l'Amapien sortant. Le règlement se fait à la remise du présent contrat **par chèque. Soit 1 chèque par mois à l'ordre du producteur, tous datés du jour de la signature du présent contrat.** Ces chèques seront débités le 10 de chaque mois précédant le mois de livraison.

Nombre de distributions mensuelles

1 chèque / mois de distribution

Le chèque mensuel est fonction du nombre de distributions du mois 2 ou 3 (pour chaque mois)

Mois	Montant	N° chèque	Mois	Montant	N° chèque
Janvier 2			Juillet 2		
Février 2			Septembre 2		
Mars 2			Octobre 2		
Avril 2			Novembre 3		
Mai 2			Décembre 2		
Juin 3					

Fait à :
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :
L'Adhérent :

Le :
Le Producteur :

Chèque à établir à l'ordre de : EARF Ferme Sainte Colombe

Les fromages	Prix	Quantité	Total €
Brie 1/2 roue	16,80 €		
Brie 1/4 de roue	8,40 €		
Brie 1/8 de roue	5,25 €		
Brie noir 1/4	8,50 €		
Palet frais nature	3,15 €		
Palet frais au poivre	3,40 €		
Palet ail et fines herbes	3,40 €		
Palet occitan	3,40 €		
Palet indien	3,40 €		
Tomme (200gr environ)	4,75 €		
Briard double crème (600gr)	6,40 €		
Nouveauté : Tomette Fénu grec (500gr)	6,25 €		
Nouveauté : Tomette Poivre (500gr)	6,25 €		

Les produits frais*	Prix	Quantité	Total €
Fromage blanc (35cl)	4,00 €		
Faisselle (35cl)	3,00 €		
Crème fraîche (35cl)	5,30 €		
Lait cru entier (1L)	2,05 €		
Nouveauté : SKYR (caillé frais) (35cl)	3,40 €		

Total en euros / distribution	Total / €
--------------------------------------	------------------

Lait : Bouteilles PET (DLC : 3 jours)

Crème, faisselle et fromage blanc : Pot plastique (DLC : 15 jours à partir du jour de fabrication et non de la livraison)

Palet frais : sous papier (DLC : 12 jours)

Fromages affinés : sous papier (DLC : 45 jours)

* Pour ces produits, le tarif comprend une consigne de 0,50€ / container.

Les consignes seront gérées par l'AMAP et remboursées en fin d'année.

www.amap-olivier.fr

Ce contrat sera conservé par l'Association une copie sera délivrée à la demande.